ABIR-FRUITS
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 4.000,00 euros
Siège social : 60, Avenue Jean JAURES
93310 Le Pré Saint Gervais
RCS BOBIGNY B 538 788 720

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13/11/2023

L'an deux mille vingt trois et le 13 Novembre à 9 heures les Associés de la société ABIR-FRUITS se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Gérant.

Etaient présents :
-Monsieur EL NAGAR Atef.....50 parts sociales,
-Monsieur EL NAGAR Abd El Raheim..... 50 parts sociales

Total égal au nombre de parts sociales
Composant le capital.....100 parts sociales

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur EL NAGAR Atef en sa qualité de Gérant-associé.
Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble au moins les trois quarts des actions et qu'en conséquence la majorité requise pour la délibération en la forme extraordinaire est atteinte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
-démission du cogérant
-pouvoirs à conférer

RESOLUTION UNIQUE
La collectivité des associés accepte la démission de Monsieur EL NAGAR Adel en sa qualité de cogérant à compter du 13/11/2023

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au Président avec faculté de substituer tout mandataire ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités légales ou utiles à la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Fait à Le Pré saint Gervais, le 13/11/2023

Pour la Société

Le Gérant

Monsieur EL NAGAR Atef

